



PREFET DE LA SAVOIE

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX

### EN MILIEU AQUATIQUE

Articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-40 du code de l'environnement (loi sur l'eau)

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux en milieu aquatique de déposer un dossier comprenant toutes les pièces prévues par les articles R 214-32 à R 214-40 du Code de l'Environnement <sup>1</sup>.

Il n'est valable que pour **certains travaux** soumis à déclaration en application de la nomenclature de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement dont l'intitulé est détaillé en annexe (rubriques 3 de l'article R 214-1) . **Il peut être complété autant que de besoin par un document détaillant certains points (étude de redélimitation de zone humide par exemple...)**

Dans tous les autres cas (création de plan d'eau, ...projets soumis à déclaration selon d'autres rubriques de la nomenclature), un dossier spécifique, conforme aux attendus de l'article R 214-32 du Code de l'Environnement, est nécessaire.

Dossier à renvoyer en **3 exemplaires papier** à :

#### Direction Départementale des Territoires

Service Environnement Eau Forêts

TSA 30154

73019 CHAMBERY Cedex

Tél.: 04.79.71.72.93

Fax: 04.79.71.74.48

+ **un exemplaire au format numérique** (par mail à : [ddt-seef-ma@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-ma@savoie.gouv.fr) et à l'instructeur du secteur).

**Attention : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les projets soumis à une évaluation environnementale au titre de l'article R122-2, sont susceptibles de faire l'objet d'une instruction selon les articles L181-1 et suivants et R181-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à l'autorisation environnementale.**

### Sommaire du dossier

1. Identité du demandeur (maître d'ouvrage).....	2
2. Localisation des travaux / des ouvrages .....	2
3. Nature des travaux envisagés.....	3
4. Document d'incidence .....	10
5. Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques.....	16
6. Listes des pièces jointes .....	17

<sup>1</sup>Le présent formulaire peut être utilisé pour tous les cours d'eau et zones humides du département de la Savoie à l'exception :

- du Rhône, ses annexes artificielles et naturelles, ainsi que dans les zones de confluences,
- du lit majeur du Rhône hors affluent,
- de sa nappe d'accompagnement.

Pour ces secteurs, le présent formulaire peut servir de guide mais il pourra être demandé des éléments spécifiques complémentaires, le service instructeur correspondant étant la DREAL.

**1. Identité du demandeur (maître d'ouvrage)**Nom (ou dénomination) **Commune du Bourget du Lac**N° SIRET (ou date de naissance) : **217 300 516 00010**Adresse : **7 rue des écoles BP 90015 73371 LE BOURGET DU LAC**Commune : **LE BOURGET DU LAC**.....Code postal : **73 370**Personne à contacter : **M. MERCAT Nicolas, Maire**Tel : **04 79 26 12 12** Fax : **04 79 26 12 13** Email\* : **mairie@lebourgetdulac.fr***\* merci de joindre un mail sur lequel vous acceptez de recevoir des messages de la part de l'instructeur***Maître d'œuvre**Nom (ou dénomination) **PROFILS ETUDES**N° SIRET (ou date de naissance) : **384 402 657 00025**Adresse : **17 rue des Diabes Bleus**Commune **Chambéry** Code postal **73000**Personne à contacter... **Cyprien MILLET**.....Tel : **04 79 26 59 29** Fax : .....Email : **cyprien.millet@profilsetudes.fr****2. Localisation des travaux / des ouvrages**

Communes	Lieux-dits	Cours d'eau / zone humide
<b>LE BOURGET DU LAC - 73370</b>	<b>La Croix Verte Camping de l'île aux Cygnes 501 boulevard Coudurier</b>	<b>Bassin versant : Lac du Bourget Cours d'eau : La Leysse</b>

Êtes-vous propriétaire des terrains concernés par les travaux ?  Oui  Non. Si non, indiquer si le propriétaire a donné son accord :Le site est-il exploité ?  Oui  Non.Si oui, quel type d'exploitation ? **Régie du Camping de l'île aux Cygnes**.....L'exploitant a-t-il donné son accord ?  Oui  Non.

### 3. Nature des travaux envisagés

**Intitulé de l'opération :** Confortement des quais du camping de l'île aux Cygnes au port du bras mort de la Leysse

Date de commencement prévue : 16/01/2023

Durée prévue : 3 mois.....

**Description de l'opération :**

Actuellement le mur du quai situé au droit du camping est constitué d'un enrochement d'1,5m de hauteur surmonté par une promenade bétonnée d'environ 2,00m de largeur puis un second enrochement d'environ 1,35m de hauteur au sommet duquel se trouve un terrain plan correspondant aux emplacements du camping.



L'opération consiste à conforter les quais du camping dans le port du bras mort de la Leysse par l'installation de pieux bois de diamètre 300 mm de longueur 7,00 m fichés dans le sol à une profondeur d'environ 4,50m devant la rangée d'enrochement aval.

Le quai ainsi conforté est revêtu d'un matériau type stabilisé mis en œuvre entre les pieux bois et le pied du mur amont existant.

Ces travaux sont dans le prolongement et suivent le même principe que ceux réalisés par la CALB (actuellement Grand-Lac) en 2015 sur 65 mètres linéaires en pointe Sud du Bras mort.

Ce dossier avait fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (Dossier n°73-2014-00346) suivi de l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n°2015-353.

Les travaux CALB sont illustrés sur les photos ci-dessous.

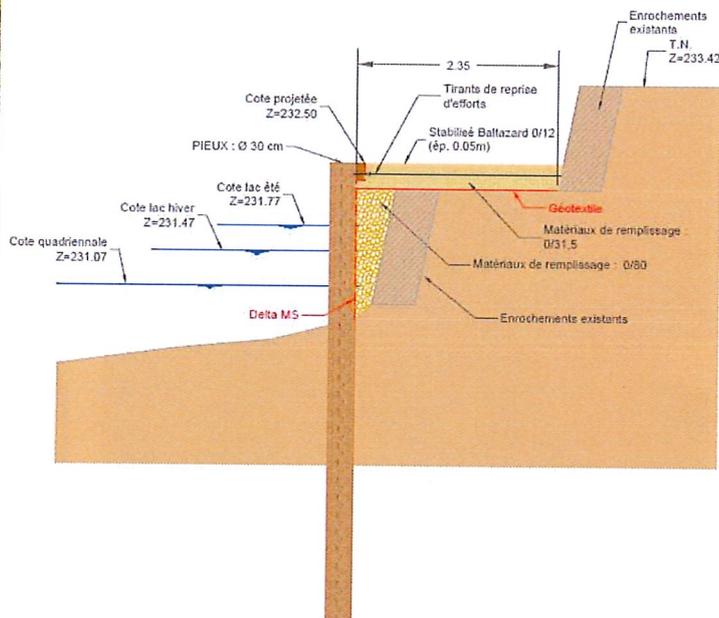


**Objectifs de l'opération et justification :**

En différents points des quais du camping, l'enrochement du palier aval se déstabilise :

- Basculement des blocs du palier aval
- Déstabilisation du palier intermédiaire
- Par réaction en chaîne, risque de déstabilisation de l'enrochement amont.

L'objectif des travaux est de créer un rideau de pieux bois devant les enrochements du palier aval pour soutenir ses derniers avec un déplacement maximum en tête de pieux de l'ordre de 2,5cm justifié par des investigations géotechniques et une note de calcul de stabilité des pieux bois.



**Eviter, Réduire et compenser – description des alternatives envisagées – arguments justifiant la solution retenue**

mesures d'évitement

Un document présentant les mesures ERC est annexé au présent dossier. ....

mesures de réduction d'impacts permettant de limiter les impacts du projet (détails à décrire en complément de la présente déclaration) :

géographique : .....

technique : .....

autre : .....

mesures compensatoires :  Oui  Non (voir en page 13)

Type de travaux	Cadre à remplir
Entretien du lit et des berges (curage, élagage, remodelage...)	Cadre A
Franchissement d'un cours d'eau (pont, busage, ...)	Cadre B
Tranchée ou fouille, passage de canalisation	Cadre C
Protection de berges (consolidation, création...)	Cadre D
Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours d'eau entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage	Cadre E
Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage	Cadre F
Modification du tracé d'un cours d'eau / Restauration de cours d'eau	Cadre G
Travaux impactant une zone humide	Cadre H

**Cadre A - Entretien du lit et des berges**

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe  
 rubrique 3120    rubrique 3130    rubrique 3150    rubrique 3210    rubrique 3310

**Enlèvement d'embâcles ou de végétation dans le lit du cours d'eau :**

Nature des embâcles / de la végétation : .....

Localisation :  dans le lit    sur la berge

Matériel employé : .....

**Enlèvement de sédiments, curage, gestion des atterrissements :**

*Rappel : les extractions de matériaux dans le lit mineur sont par défaut interdites. Les matériaux mobilisés doivent être remis dans le cours d'eau sauf à justifier de l'infaisabilité de l'opération au regard notamment de la contamination des sédiments, des effets sur les habitats aquatiques à l'aval.*

- Type d'intervention :  Curage  
 Dragage  
 Enlèvement d'atterrissements  
 Déplacement ou régalage d'atterrissement  
 Scarification d'atterrissements

**Caractéristiques :**

Longueur de cours d'eau concernée	Hauteur moyenne de sédiments à retirer (le cas échéant)	Volume total de sédiments à retirer (le cas échéant)	Surface concernée (pour les atterrissements)

**Attention**, si l'enlèvement des matériaux est trop important, il peut conduire à une modification du profil en long ou en travers, qui peut être dommageable au cours d'eau.

Matériel employé : .....

Entretien régulier :  Oui    Non. date de la dernière intervention : .....

Plages de dépôt / zones de dépôt :  Oui    Non. Capacité maximale de la plage : .....

Date de création : .....

**Caractérisation des matériaux :** fournir les résultats des analyses pour caractériser les sédiments vis-à-vis du seuil S1 (rubrique 3210).

**Destination des matériaux :**

restitution au cours d'eau à l'aval de l'intervention (préciser en quel point ou sur quel tronçon de quel cours d'eau ainsi que les modalités d'accès) – fournir un plan.....

évacués dans une décharge agréée (préciser) : .....

utilisés dans le cadre d'un projet d'aménagement (ces projets peuvent être soumis à une autre procédure). Préciser le projet concerné.....

régalés sur les berges (préciser leur localisation et l'épaisseur de matériaux concernés)

**Détail de l'intervention : critères de déclenchement, cote basse du curage, profil en long ...**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Justification pour la non remise des matériaux dans le cours d'eau**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ ***Joindre obligatoirement un plan de localisation 1/25 000 et des photos de la zone de travaux***

**Cadre B – Franchissement d'un cours d'eau**

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe  
 rubrique 3120  rubrique 3130  rubrique 3140  rubrique 3150  rubrique 3210  rubrique 3310

Type d'ouvrage souhaité :

Pont  Passerelle  Buse unique  Buses multiples (nombre : ... )  Dalot  Passage à gué/Radier

**Caractéristiques :**

Longueur totale de cours d'eau impacté	Hauteur / Largeur	Profondeur d'enfoncement dans le lit	Hauteur de remblai sur l'ouvrage	Section (m <sup>2</sup> ) / Diamètre(s) interne(s)	Prolongement d'une buse existante ?
					oui non longueur : .....

> **Joindre obligatoirement un profil en long et un profil en travers de l'aménagement avec représentation du terrain naturel avant travaux ainsi que des photos.**

> **Je m'assure de respecter l'article 6 de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2007, à savoir : « le radier de l'ouvrage (fond de l'ouvrage) est situé à environ 30 cm au-dessous du fond du lit du cours d'eau et est recouvert d'un substrat de même nature que celui du cours d'eau. Un aménagement d'un lit d'étiage de façon à garantir une lame d'eau suffisante à l'étiage est assuré. »**

Dispositifs d'entonnement prévus.....

Dispositifs prévus pour ralentir les écoulements dans le passage couvert, concentrer les eaux d'étiage et dissiper l'énergie en aval, description : .....

Dispositif d'éclairage naturel du passage couvert :  Oui  Non.

Si oui, description : .....

Présence d'un passage à sec pour la petite faune :  Oui  Non.

Autres dispositifs et commentaires :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Éléments montrant que l'ouvrage ne fera pas obstacle à l'écoulement des crues<sup>2</sup> :**

L'ouvrage possède une section d'écoulement suffisante pour laisser transiter une crue centennale. *Dans ce cas, apporter les éléments justificatifs<sup>3</sup>.*  Oui  Non

L'ouvrage sera "transparent" en cas de crues (c'est à dire que les crues pourront passer sur l'ouvrage sans que celui-ci n'entraîne un détournement de l'écoulement, et une aggravation significative des vitesses et des hauteurs d'eau).  Oui  Non

Compléments d'informations : .....

.....  
 .....  
 .....

<sup>2</sup> Les aménagements ne doivent pas créer d'obstacle à l'écoulement des crues, sinon ceux-ci seraient soumis à une procédure d'autorisation (rubrique 3110-1° de l'article R.214-1 du code de l'environnement).

<sup>3</sup> Si ce point n'apparaît pas évident, une étude hydraulique peut s'avérer nécessaire.

### Cadre C - Tranchée ou fouille, passage de canalisation

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

rubrique 3110     rubrique 3120     rubrique 3140     rubrique 3150     rubrique 3310

**Technique employée :**

Tranchée ;                       Fonçage                       Forage.

**Type de réseau :**

Eau potable ;                       Assainissement ;                       Autre : .....

**Profondeur d'enfouissement (au niveau de la génératrice supérieure de la canalisation) :** .....

**Longueur et largeur si tranchée :** .....

**Matériaux de comblement ou de protection :**

.....  
 .....  
 .....

➤ **Joindre obligatoirement un plan en coupe de l'aménagement (lit, canalisation).**

### Cadre D – Protection de berges (consolidation, création...)

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

rubrique 3120     rubrique 3140     rubrique 3150     rubrique 3310

**Technique employée :**

Enrochements secs                       Enrochements bétonnés                       Techniques végétales vivantes

Autre : Consolidation par pieux bois de diamètre 300 mm fichés dans le sol

**Caractéristiques principales :**

	Longueur	Hauteur maximale	Pente moyenne	Profondeur de fondation	Prolongement d'une protection existante ?
Rive droite					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non longueur : .....
Rive gauche	170 m	30 cm entre la tête des pieux bois et l'enrochement existant	0,1 %	4,5 m	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non longueur : 65 mètres linéaires réalisés par la CALB en 2014

➤ **Joindre obligatoirement un profil en long, un profil en travers et un plan de masse de l'aménagement avec représentation du terrain naturel avant travaux.**

Dispositif prévu pour éviter l'érosion en pied de berge

La notice explicative des travaux réalisés est jointe au présent formulaire.....  
.....  
.....  
.....

**Cadre E - Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours d'eau constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage inférieure à 50 cm**

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

rubrique 3110     rubrique 3120     rubrique 3150     rubrique 3310

Nombre : ..... Hauteur cumulée entre l'amont et l'aval : .....

Matériaux utilisés : .....

**Si seuils :**

distance entre le seuil le plus amont et celui le plus aval : .....

hauteur et largeur de chaque seuil :

➤ **Joindre obligatoirement un profil en long, un profil en travers et un plan de masse de l'aménagement avec représentation du terrain naturel avant travaux.**

**Cadre F - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage**

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

rubrique 3110     rubrique 3120     rubrique 3130     rubrique 3140     rubrique 3150     rubrique 3310

**Compléter la fiche de demande de reconnaissance d'antériorité**

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Lacs-et-cours-d-eau/Travaux-en-cours-d-eau-en-zone-inondable-en-zone-humide>

**Détailler les travaux envisagés (Joindre plan de localisation et photo de l'ouvrage à réparer)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Cadre G - Modification du tracé d'un cours d'eau / Restauration de cours d'eau**

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

- rubrique 3110     rubrique 3120     rubrique 3150     rubrique 3140     autre rubrique.....

Longueur de cours d'eau concerné : .....m

*Détailler les travaux envisagés et joindre un plan au 1/25000ème*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Cadre H – Travaux impactant une zone humide**

Rubrique de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) – voir intitulé détaillé en annexe

- rubrique 3310

Inventaire départemental des zones humides

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Environnement\\_internet.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Environnement_internet.map)

*Détailler les travaux envisagés et joindre un plan au 1/25000ème*

.....

## 4. Document d'incidence

### Description du milieu aquatique concerné par les travaux COURS D'EAU

**Cours d'eau référencé sur la cartographie départementale :**  Oui  Non.

si oui, le cours d'eau est identifié en bleu, vert ou rouge : **bleu**

#### Dimension du lit mineur

Largeur du lit mineur en fond : ...

Largeur du lit mineur au sommet des berges : .....m

Lit à plusieurs bras ?  Oui  Non.

En basses eaux, l'écoulement occupe la totalité du lit mineur ?  Oui  Non.

Le tronçon connaît des assècs périodiques ?  Oui  Non.

Préciser : Sans objet les travaux sont sur le bras mort du Lac.....

#### Constitution des berges.

Rive droite :            enherbée            arbustive            nue             artificielle (mur, perré)

Rive gauche :           enherbée            arbustive            nue             artificielle (mur, perré)

#### Hauteur des berges

Rive droite : 1,5 m..... m.. Rive gauche : 1,5 ..... m

Présence d'espèces protégées sur l'emprise des travaux  Oui  Non.  Ne sait pas

#### Nature des fonds

Blocs, roches     Gravieres     Sables     Limon     Terre, vase     lit artificiel

Présence de végétation aquatique

Présence d'algues ou mousses

Préciser :

Epaisseurs (m)	Toit de couche (Cote')	Profondeurs (m)	Description lithologique
0.1 m	233.6	0.0 m à 0.1 m	Terre végétale limono-sableuse marron foncé enherbé légèrement humide
1.5 m	233.5	0.1 m à 1.6 m	Remblais de galets, graviers et sable limoneux marrons, légèrement humide (Dmax= 10 cm)
0.7 m	232.0	1.6 m à 2.3 m	Remblais de galets, graviers et sable limoneux et blocs marron/grisâtre humide (Dmax= 40 cm). Passages davantage
0.6 m	231.3	2.3 m à 2.9 m	Galets, graviers et sable gris sous nappe très humide. Matrice sableuse de plus en plus présente

#### Espèces piscicoles présentes :

truites     autres poissons     grenouilles, crapauds     écrevisses ou autres crustacés

Présence de frayères ou de zones d'alimentation au niveau du projet ou à l'aval :

**Présence de Frayères à Lavaret et Omblières en aval du projet, en bordure de site Natura 2000 (Cf. carte fournie dans le formulaire simplifié des incidences NATURA 2000).**

Si présence constatée de frayère, superficie : ..... m2

**Description du milieu aquatique concerné par les travaux**  
**ZONE HUMIDE**

**Localisation :**

- Zone humide référencée à l'inventaire départemental :  Oui  Non.

[http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/situ\\_ze.php?TZ=9](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/situ_ze.php?TZ=9)

si oui, nom : .....\*

numéro : .....

surface : .....

- Délimitation de la zone humide réalisée :  Oui  Non.

suyvant le critère  « végétation »,  « pédologie » (critère « pédologie » nécessaire pour caractériser la limite précise de la zone humide)<sup>4</sup>

**Description du fonctionnement :**

- Fonctionnement hydro-géomorphologique de la zone humide (modalités d'alimentation et de restitution des eaux) :

.....  
.....  
.....

- Usage(s) actuel(s) de la zone

humide : .....  
.....  
.....  
.....

**Fonctions de la zones humides :** (d'après le guide ONEMA: <http://www.onema.fr/node/3981> )

hydrologique

biogéochimique

biologique/écologique

Présence d'espèces protégées sur l'emprise des travaux  Oui  Non.  Ne sait pas

<sup>4</sup>Selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

**Incidences de l'aménagement sur les écoulements, le milieu aquatique ou les usages  
(après mise en œuvre de la séquence « Eviter Réduire et Compenser »)  
Hors phase chantier**

**COURS D'EAU**

L'aménagement aura pour effet de modifier le profil en long du lit	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
L'aménagement aura pour effet de modifier le profil en travers du lit ou des berges	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Elargissement des quais d'environ 1m
L'aménagement aura pour effet de modifier la nature du fond du lit.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
L'aménagement pour effet de réduire la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune piscicole (destruction de frayère, de zone de repos d'alimentation, ou obstacle à la circulation).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
L'aménagement aura une incidence sur les usages liés à l'eau. Usage affecté : .....	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.

**ZONES HUMIDES**

impacts directs sur la zone humide par  assèchement  mise en eau  imperméabilisation  remblais  
(détails des impacts à décrire en complément de la présente déclaration)

provisoires : ..... ha

résiduels significatifs: .....ha

impacts indirects sur la zone humide par  assèchement  mise en eau  imperméabilisation  remblais

provisoires : ..... ha

résiduels significatifs: .....ha

impacts sur le bassin d'alimentation en eau de la zone humide avec restitution en eau en qualité et en quantité à la zone humide (détails à joindre en complément de la présente déclaration)

Autres incidences : .....

.....

.....

Compléments d'informations : .....

.....

.....

Mode de réalisation des travaux	
<b><u>Accès à la zone de travaux</u></b>	
Les travaux seront réalisés depuis la berge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.
Les travaux nécessiteront le passage d'engins dans le lit du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Aménagement d'un passage à gué provisoire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Mise en place d'un passage busé provisoire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Mise en place d'une piste d'accès provisoire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Les travaux nécessiteront l'abattage d'arbres	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
<b><u>Isolement de la zone de travaux</u></b>	
La zone de travaux sera naturellement hors d'eau lors des travaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
La zone de travaux sera temporairement mise hors d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Mise en place d'une dérivation temporaire du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Mise en place de batardeaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non.
Mise en défens des zones humides à proximité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. sans objet <input checked="" type="checkbox"/>

**Informations complémentaires :**

*Préciser ci-après les modalités d'intervention. Ces informations peuvent faire l'objet d'une note séparée.  
En cas de dérivation du cours d'eau, de mise en place de batardeau, de création d'une piste ou d'un passage à gué dans le lit du cours d'eau, de la réalisation d'un accès au chantier, présenter un plan schématique de la zone de chantier.*

.....

.....

.....

.....

**Incidences spécifiques lors de la phase chantier**

Augmentation de la turbidité de l'eau, mise en suspension de sédiments	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Risque de pollution par substances toxiques (laitances de ciment, hydrocarbures)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Obstacle temporaire à l'écoulement (ouvrages dans le lit du cours d'eau)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Destruction de la végétation de berges	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Incidences temporaires sur les usages liés à l'eau. Usage affecté : .....	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Autres incidences : .....

.....

.....

**Mesures préventives ou correctrices**

Les travaux seront réalisés hors période de frai de la truite, c'est-à-dire <u>hors de la période du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril.</u> <i>Préciser la période des travaux en première page du formulaire.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
Toutes les précautions seront prises pour limiter le départ de matières en	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet

suspension dans le cours d'eau ou la zone humide	
Toutes les précautions seront prises afin de ne générer aucune pollution des eaux superficielles ou souterraines par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances toxiques.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
En cas d'utilisation de ciment, celle-ci sera effectuée intégralement hors d'eau, sans risque d'écoulement ou de lessivage de laitances.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
Un béton colloïdal ou hydraulique sera utilisé afin de limiter l'écoulement des laitances de ciment.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
En cas de pompages, l'eau chargée en matières en suspension sera décantée avant rejet dans le cours d'eau.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Une pêche électrique de sauvegarde sera effectuée (opération réservée aux travaux susceptibles d'engendrer des mortalités piscicoles). Organisme devant réaliser la pêche électrique : .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Le retrait des ouvrages de mise en assec (batardeau, dérivation) sera réalisé de l'aval vers l'amont pour limiter les matières en suspension.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Le lit sera remis en état à l'issue des travaux avec des matériaux de granulométrie comparable à celle du lit du cours d'eau existant.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Les berges seront remises en état à l'issue des travaux en conservant les mêmes profils qu'avant les travaux.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Les berges ou les milieux humides et leur bassin d'alimentation seront (re)végétalisées à l'issue des travaux.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Les pieds de <b>Renouée du Japon</b> seront détruits par incinération sur place ou enfouis dans une décharge appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
<b>Espèces invasives</b> : Les engins seront lavés systématiquement avant l'arrivée sur site pour éviter tout apport de Renouées du Japon ou autres invasives sur le site de chantier.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
Aucun déchet dû au chantier ne sera laissé sur la zone des travaux.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> sans objet
Pour les protections de berge en enrochement, les blocs auront une rugosité forte ne manière à ne pas augmenter la vitesse de l'eau.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Pour les ouvrages de type buses ou dalots, les ouvrages seront enfoncés dans le lit du cours d'eau de manière à ne pas rompre la continuité du lit entre l'amont et l'aval.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Pour les travaux conduisant à une artificialisation du lit, le lit sera aménagé de manière à permettre une diversification des écoulements propice à la recolonisation et à la circulation de la faune aquatique. <i>Présenter les aménagements prévus dans le paragraphe "compléments d'information" ci après.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Pour les travaux conduisant à la création d'un seuil, l'ouvrage sera aménagé de manière à faciliter le franchissement pour le poisson (écoulement préférentiel, fosse d'appel). <i>Présenter les aménagements prévus dans le paragraphe "compléments d'information" ci après.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Pour les travaux de type 1 ou 2 (gestion de la végétation ou des sédiments), l'intervention sera réalisée de manière sélective, de façon à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, et en contribuant à atteindre ou à conserver son bon état écologique.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input checked="" type="checkbox"/> sans objet
Le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (ex-ONEMA, ex-AFB) sera <b>prévenu au moins 7 jours avant le début des travaux</b> (voir coordonnées dans tableau joint).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui

Compléments d'informations : .....

.....

.....

.....

.....

**Mesures compensatoires**

**Existe-il des impacts pérennes des aménagements (en dehors de la période de travaux) sur les milieux aquatiques ?**

Oui  Non

**Détailler les mesures compensatoires aux impacts en cours d'eau :**

localisation (joindre un plan) : .....

consistance : .....

.....

.....

.....

**Détailler les mesures compensatoires aux impacts sur les zones humides :**

(valeur guide de 200% de la surface perdue, compensation recherchée en priorité sur le site impacté ou à proximité de celui-ci. Lorsque cela n'est pas possible, pour des raisons techniques ou de coûts disproportionnés, cette compensation doit être réalisée préférentiellement dans le même sous bassin ou, à défaut, dans un sous bassin adjacent et dans la limite de la même hydro-écorégion de niveau 1 (cf. carte 6B-A du SDAGE)):

- ..... ha(s) correspondant(s) à la compensation minimale à hauteur de 100% de la surface détruite par la création ou la restauration de zone humide fortement dégradée, en visant des fonctions équivalentes à celles impactées par le projet – Gestionnaire : .....
- ..... ha(s) correspondant(s) à la compensation complémentaire par l'amélioration des fonctions de zones humides partiellement dégradées -  
Gestionnaire : .....

Fonctions équivalentes à celles de la zone humide impactée :

- hydraulique/hydrologique
- biogéochimique
- biologique/écologique

Fournir un **plan de gestion** pour chaque mesure compensatoire, précisant la nature des travaux, leur coût, la date de réalisation, l'état initial du milieu, l'objectif à atteindre avec les indicateurs de suivi, la durée de gestion.

Maîtrise foncière du tènement foncier accueillant la mesure compensatoire :

- par la propriété  par convention (joindre les justificatifs et le détail du parcellaire concerné)

Le cas échéant, signée par l'exploitant concerné

## 5. Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques

### NATURA 2000 :

➤ **CAS 1** : les travaux se situent :

dans un site NATURA 2000,

en amont, et dans un rayon de 500 ml, de l'un des sites NATURA 2000 suivants : S1 - S8 - S10 – S13 – S14 – S16 – S23 - S38 - S40 – S41.

en aval et dans un rayon de 100 ml, de l'un des sites NATURA 2000 suivants : S1 - S8 - S14 – S15 - S18 – S43.

Il est **OBLIGATOIRE** de réaliser une évaluation des incidences. Sinon, le dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra pas être instruit. Un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 est à compléter et à joindre au présent document. (Article R.414-19 du code de l'environnement). Pour plus d'informations, se connecter sur le site de la DDT <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>, onglet environnement/Natura 2000 (liste et localisation des sites, description des espèces présentes).

Nom du site concerné : FR8212004 – Ensemble lac du Bourget-Chautagne-Rhône, directive Oiseaux.

### Conclusion : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**OUI** le projet a une incidence. L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. **Un dossier complet doit être établi.**

Ce nouveau dossier sera à joindre à la présente demande de déclaration et à remettre au service instructeur.

**NON** les travaux n'ont pas d'effet significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné.

Le formulaire simplifié, accompagné de ses pièces, est joint à la présente demande de déclaration et remis au service instructeur.

➤ **CAS 2** : dans tous les autres cas, l'évaluation des incidences se limite aux renseignements ci-dessous :

Nom du site le plus proche :

Distance entre le site et le projet :

### TRAVAUX SITUÉS DANS UN AUTRE SITE PROTÉGÉ :

Oui  Non.

Les types de sites possibles sont : ZNIEFF, APPB, site classé, site inscrit

Si oui, nom du site : ZNIEFF 820010188

ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE LAC DU BOURGET ET SES ANNEXES

Type de protection : [Un document présentant les mesures est annexé au présent dossier.](#)

Détails des incidences :

### DOMAINE PUBLIC FLUVIAL / LACUSTRE

Le projet est situé sur le domaine public fluvial ou lacustre (lac du Bourget) :  Oui  Non.

Si oui, une demande d'AOT doit être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie en même temps que la présente déclaration

**COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) :  
Orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021**

- OF0 – S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF3 – Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF4 – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
  - OF 5A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestiques et industrielles
  - OF 5B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
  - OF 5C - Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
  - OF 5D - Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
  - OF 5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF6 – Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
  - OF 6A - Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - OF 6B – Préserver, restaurer et gérer les zones humides
  - OF 6C - Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir
- OF8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée**

**Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non-recevable par l'administration**

**6. Listes des pièces jointes**

- Plan de situation au 1/25 000ème (obligatoire)
- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 le cas échéant
- Plan de masse
- Profil(s) en long
- Profil(s) en travers
- Schéma de la zone de chantier (batardeaux, accès, stockages provisoires...)
- Photographies
- Note explicative complémentaire
- fiche de demande de reconnaissance d'antériorité (si chapitre 8 concerné)
- Autres pièces :

**Signature**

Je certifie sur l'honneur que les informations mentionnées dans le présent document sont exactes. Je m'engage à respecter intégralement les éléments présentés ci-dessus. J'ai bien noté que le service de police de l'eau pourra demander tout élément complémentaire utile à l'instruction de cette déclaration, et que je ne pourrai commencer les travaux qu'après avoir reçu **un récépissé puis un courrier** autorisant la réalisation des travaux.

Date :

09 septembre 2011

Signature du maître d'ouvrage :



**Nota : le récépissé comportant la mention « ATTENTION : ce récépissé ne vaut pas autorisation de débiter les travaux » est un récépissé PROVISOIRE. A ce stade, votre dossier peut encore faire l'objet de demande de compléments.**

OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE\*

A PREVENIR PAR MAIL **7 JOURS** AVANT LE DEMARRAGE DES TRAVAUX

**Courriel : [sd73@ofb.gouv.fr](mailto:sd73@ofb.gouv.fr)**  
**Téléphone : 04 79 36 29 71 / 04 79 68 37 60**

<b>Agents</b>	<b>Fonction</b>
Arnaud CHARTRAIN	Chef du service départemental
Paul MOINS	Chef du service départemental Adjoint
Benoît GAUDRON	Chef de l'unité Chambéry / Maurienne
Damien GIROD	Chef de l'unité adjoint Chambéry / Maurienne
Frédéric GIRAUD	Chef de l'unité Albertville

*\* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'AFB a fusionné avec l'ONCFS pour devenir l'OFB*

**Pour les lacs :**

OFB - Unité Spécialisée Milieux Lacustres - Pisciculture de Rives - 13, Quai de Rives - 74200 Thonon-les-Bains  
Jean-Claude RAYMOND ([jean-claude.raymond@ofb.gouv.fr](mailto:jean-claude.raymond@ofb.gouv.fr)) et Nicolas BERGHER ([nicolas.bergher@ofb.gouv.fr](mailto:nicolas.bergher@ofb.gouv.fr))

**EXTRAIT de la NOMENCLATURE DES OPERATIONS SOUMISES A DECLARATION OU AUTORISATION  
EN APPLICATION  
DES ARTICLES L. 214-1 À L. 214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.  
TRAVAUX EN COURS D'EAU**

**3. 1. 1. 0.** Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur<sup>5</sup> d'un cours d'eau, constituant :

1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ;

2° Un obstacle à la continuité écologique :

a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ;

b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D).

Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

**3. 1. 2. 0.** Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;

2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

**3. 1. 3. 0.** Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :

1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ;

2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).

**3. 1. 4. 0.** Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ;

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).

**3. 1. 5. 0.** Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :

1° Destruction de plus de 200 m<sup>2</sup> de frayères (A) ;

2° Dans les autres cas (D).

**3. 2. 1. 0.** Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, du maintien et du rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation, des dragages visés à la rubrique 4. 1. 3. 0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2. 1. 5. 0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :

1° Supérieur à 2 000 m<sup>3</sup> (A) ;

2° Inférieur ou égal à 2 000 m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S16 (A) ;

3° Inférieur ou égal à 2 000 m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).

L'autorisation est valable pour une durée qui ne peut être supérieure à dix ans. L'autorisation prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir.

**3. 2. 2. 0.** Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> (A) ;

2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m<sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m<sup>2</sup> (D).

Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.

**3.3.1.0** Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A).

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

<sup>5</sup> Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

<sup>6</sup> Niveaux relatifs aux éléments et composés traces fixés dans l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse (...) de sédiments (...) extraits de cours d'eau ou canaux